

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Chargey-lès-Gray, le 10 décembre à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace CARTERET Jean-Paul), DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul (remplacé par DEMARCHE Dylan), CHAUSSE Jean-Pierre, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, GHILES Philippe, NOLY Jean, VILENEUVE Régis.

Secrétaire de séance : CLEMENT Christelle.



CS/10-12-2020/N°14

FINANCES LOCALES **SUBVENTIONS**

SUBVENTION INGENIERIE 2021 **CHARGE DE PROJETS « ENERGIE-CLIMAT »**

Le président rappelle que le chargé de projets « énergie-climat » a pour mission principale d'élaborer, de piloter et d'animer la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagée à l'échelle du PETR.

Il explique que des subventions sont mobilisables sur son poste (salaire brut chargé et frais de mission) au titre de l'ingénierie.

Il présente l'estimation des coûts du poste pour l'année 2021 :

Salaires et charges	41.000 €
Frais de mission (déplacements, hébergement, restauration)	1.500 €
Frais de formation	1.500 €
TOTAL	44.000 €

Il informe que le poste est éligible à un appui financier de l'Ademe et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour l'année 2021, le président propose donc le plan de financement suivant :

- Région Bourgogne Franche-Comté (30%) 13.200 €
 - Ademe Bourgogne Franche-Comté (50%) 22.000 €
 - Autofinancement du PETR (20%) 8.800 €
- TOTAL :** **44.000 €**

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2021 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus pour le poste du chargé de projets « énergie-climat » et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20201210-CS-10122020-N14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2020

Affichage : 14/12/2020

